

## Centre Communal d'Action Sociale

### Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 10/04/2024 sous la présidence de Monsieur ARS, Président.

CCAS, Esplanade Hélios, 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 28/03/2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

Quorum atteint

Secrétaire de séance : GIBERT Marie-Line

Présents : ARS William, GIBERT Marie-Line, TERME Roseline, MACIAS Anne, FERREZ Yves, ANINAT Robert, ROUVIER Magali, TEILHARD Jacques, AZEMA Colette, HUGUET Roger

Absents représentés : MERCADIER Flavien pouvoir à ARS William, ISERN Norbert pouvoir à TEILHARD Jacques

Absents : CHAZERAND Ariane, DUCOUDRAY Céline, DUMAY Claudine,

### DELIBERATION D2024-06 - AIDE AU PERMIS - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE DES JEUNES ET LES BENEFICIAIRES

Monsieur le Président rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire les membres du Conseil d'administration a confirmé sa volonté de développer la mobilité des jeunes en difficulté.

Dans ce cadre, ils ont fait le choix de soutenir les jeunes de la commune en difficulté souhaitant passer leur permis de conduire, sésame pour l'accès à l'emploi ou à la formation, par la création d'une bourse du permis de conduire en partenariat avec la Mission Locale des Jeunes.

Monsieur le Président propose de soutenir 4 jeunes dans l'année à hauteur de 400 euros chacun, cette aide sera complétée d'une aide de la mission locale des jeunes.

Monsieur le Président indique que la mise en œuvre du partenariat entre la Mission Locale des Jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole et le CCAS fera l'objet d'une convention cadre. Une seconde convention sera signée entre le CCAS et le bénéficiaire afin de formaliser les engagements des deux parties

L'exposé du Président entendu, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la signature par Monsieur le Président de tout document avec la Mission locale des Jeunes et avec les bénéficiaires concernés afin de mettre en œuvre cette aide au permis de conduire.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
12	0	0	0

Fait et délibéré à COURNONTERRAL,  
Le Président du CCAS  
William ARS

